

Je félicite le gouvernement américain et l'industrie de la pêche d'avoir découvert la nécessité de prendre des mesures de protection des populations de homards. D'ailleurs, relever les normes apparaît logique, même pour l'industrie canadienne, et c'est une mesure qui a l'appui de nombreux pêcheurs canadiens.

Toutefois, peu de personnes des provinces atlantiques intéressées à l'industrie du homard voient la décision américaine sous cet angle, la majorité considèrent que c'est seulement une mesure commerciale prise à un moment où il y a surabondance de homard des deux côtés de la frontière, ce qui fait que les prix sont tombés à un niveau très bas.

Vu l'histoire récente, les États-Unis ne sont certainement pas dans une position où ils peuvent donner des leçons de conservation des stocks à l'industrie canadienne des pêches.

J'invite le gouvernement à répondre à la décision provisoire du groupe bilatéral en disant qu'elle est inacceptable.

* * *

LES JUIFS SOVIÉTIQUES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je voudrais aborder aujourd'hui une question d'importance internationale. Après avoir rencontré le comité des mesures d'urgence pour les Juifs soviétiques, je suis très inquiet des questions soulevées au sujet de la situation des Juifs en Union soviétique.

Les préoccupations du comité sont étayées par l'article bien documenté annoncé en page couverture du numéro du 16 avril 1990 de la revue *Maclean's*. Selon cet article, l'antisémitisme est à la hausse en Union soviétique.

Le nombre croissant des actes de vandalisme perpétrés contre les entreprises, les synagogues et les cimetières juifs à Moscou et à Leningrad et les rumeurs répandues d'un pogrom, c'est-à-dire un massacre organisé de Juifs, qui aura lieu, dit-on, à Moscou et à Leningrad le 5 mai 1990, me préoccupent au plus haut point, ainsi que la collectivité juive et, j'en suis sûr, tous les Canadiens.

J'exhorte le gouvernement à faire preuve de leadership sur le plan international dans ce dossier afin de protéger la vie des Juifs soviétiques.

Article 31 du Règlement

[Français]

LE PROJET DE LOI C-21

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je me dois de me lever en cette Chambre et de demander à mes collègues de l'autre endroit d'adopter sans plus tarder le projet de loi C-21.

Qu'attend le Sénat pour enfin libérer des fonds qui vont permettre à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes d'avoir accès à une meilleure formation et à de meilleurs emplois?

La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre qu'a annoncée notre gouvernement, il y a déjà un an, permettra à plus de 60 000 bénéficiaires de l'aide sociale de sortir de leur situation de dépendance et d'obtenir des emplois grâce à la formation. Le Sénat, par ses actions, démontre combien il entend laisser tomber ces personnes. Plusieurs collectivités aux prises avec des économies chancelantes pourront se reprendre en main et diversifier leur économie et former leurs citoyens en vertu de cette stratégie. Le Sénat a décidé de les laisser tomber elles aussi.

Près de 100 millions de dollars seront alloués à la formation pour les travailleurs et les travailleuses âgés qui veulent eux aussi contribuer à notre économie. Ce n'est pas le temps de les laisser tomber. Les jeunes qui n'ont pas terminé leur secondaire ou qui ont des difficultés à rester sur le marché du travail auront accès à des programmes de formation de base. Le Sénat veut-il encore laisser tomber ces jeunes? Qu'attend le Sénat pour démontrer qu'il est solidaire des travailleurs et des travailleuses?

* * *

[Traduction]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le 27 octobre dernier, le rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des habitants des localités isolées et du Nord était rendu public. Les gens du Nord et les autres parties intéressées ont rejeté les recommandations de ce groupe de travail.

En réponse à des pétitions et à des questions au *Feuilleton*, le ministre des Finances a déclaré qu'il rendrait une décision sans tarder.

Les gens du Nord espèrent que, si le ministre tarde tant à communiquer sa décision, c'est signe qu'il rejette le rapport du groupe de travail et qu'il est en train de mettre au point une solution adaptée aux localités prises individuellement.